



**CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT  
POUR ASSURER LA CONTINUITE DES VOIES  
DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE  
AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET DE VALORISATION FORESTIERE**

(Article L 134-2 et L 134-3 du code forestier)

COMMUNES DE VAISON-LA-ROMAINE ET LE CRESTET  
PISTE DM 11 DITE DE COSTE BELLE

**RAPPORT DE PRESENTATION**

## **1. MOTIVATIONS**

Malgré son ancienneté, la majeure partie des infrastructures de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) vauclusiennes qui traversent des propriétés privées ne bénéficie d'aucune forme de maîtrise foncière. Afin de maintenir la continuité dans le temps de ce type de voies, il est nécessaire que les emprises des ouvrages de DFCI fassent l'objet d'une servitude de passage et d'aménagement comme cela est prévu dans le code forestier.

Les servitudes permettront également la mise aux normes de certaines infrastructures. De plus, le bénéficiaire de la servitude peut procéder à ses frais au débroussaillage des abords de la piste sur deux bandes latérales sans que le total des largeurs de ces bandes n'excède 100 mètres. (Article L 134-2 du code forestier). Par conséquent, les servitudes autorisant ces aménagements permettent une meilleure défense contre l'incendie des massifs forestiers, des biens et des personnes.

La piste DM 11 dite de Coste Belle figure dans le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies 2015-2024 (PDPFCI) en tant qu'ouvrage de défense de la forêt contre les incendies. En tant que politique de l'Etat, le PDPFCI a été approuvé par arrêté préfectoral le 26 novembre 2015. Ce document fait la synthèse de toutes les actions visant à diminuer le risque d'incendie de forêt dans le département. Il a été rédigé en collaboration avec tous les partenaires départementaux et régionaux ayant une action dans ce domaine. La consolidation du statut foncier des ouvrages de DFCI est une des actions figurant dans le PDPFCI.

## **2. DEMANDE DE SERVITUDE**

Pour la mise aux normes des infrastructures de DFCI et la réalisation des bandes de sécurité à leurs abords, une servitude prévue par l'article L. 134-2 du code forestier doit être créée par arrêté préfectoral. L'arrêté est précédé d'une enquête publique dans les cas prévus à l'article L. 134-2. Cette enquête est réalisée dans les conditions prévues par le chapitre IV du titre III du livre Ier du code des relations entre le public et l'administration.

La servitude de passage et d'aménagement est établie par le Préfet au profit du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, établissement public qui regroupe le département de Vaucluse, 136 communes et 2 EPCI représentant 6 communes et bénéficiant de la compétence transférée par ses adhérents dans le domaine de la DFCI (travaux et gestion des ouvrages préventifs de DFCI).

Chaque piste DFCI du PDPFCI doit faire l'objet d'une servitude qui lui est propre. Toutes les pistes existantes ou à créer feront l'objet d'une servitude. La présente demande de servitude concerne exclusivement la piste DM 11.

La servitude de passage et d'aménagement est établie pour une durée illimitée.

## **3. CARACTERISTIQUES DE LA SERVITUDE**

La piste DFCI DM 11 dite de Coste Belle est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie dans le PDPFCI. Le classement des pistes est réalisé selon les critères de classification des pistes DFCI du "Guide de normalisation des équipements DFCI de la zone de défense Sud" édité en 2014 par la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne.

Les caractéristiques des pistes de 2<sup>ème</sup> catégorie sont les suivantes :

- largeur minimale de 4 mètres de roulement avec des aires de croisement espacées de 500 mètres en moyenne,
- une aire de retournement par kilomètre en moyenne ainsi qu'à l'extrémité,
- points noirs signalisés,
- pente moyenne de 10% avec des tolérances ponctuelles (pentes instantanées maximale de 20 %),
- dévers de 5 % maximum,
- rayon de courbure intérieur minimum compris entre 9 et 11 mètres avec surlargeur de 1,5 mètre,
- débroussaillage latéral d'une largeur de 20 mètres de chaque côté de la piste.

La longueur totale des tronçons de piste concernés par la servitude est de 1 902 mètres. La largeur de l'emprise concernée est de 10 mètres comprenant une bande de roulement de 6 mètres.

#### **4. ESTIMATION SOMMAIRE DES DEPENSES**

Les travaux de réfection et d'entretien des pistes DFCI se font selon une périodicité allant de 5 à 15 ans. Le coût estimé de ces travaux pour la piste DM 11 est de 9 500 € (hors taxe).

Les travaux de débroussaillage aux abords des pistes DFCI se font tous les 3 à 4 ans. Le coût estimé de ces travaux pour la piste DM 11 est de 19 000 € (hors taxe).

#### **5. DEROGATIONS A L'INTERDICTION GENERALE DE CIRCULATION**

La voie de défense des bois et forêts contre l'incendie objet de la servitude a le statut de voie spécialisée, non ouverte à la circulation générale.

La circulation est exclusivement réservée :

- aux propriétaires de parcelles traversées par les pistes et aux occupants de leur chef,
- aux bénéficiaires de servitudes établies au titre de l'article 682 du code civil,
- au bénéficiaire de la présente servitude, à ses mandataires ou à ses partenaires,
- aux services appelés à assurer la prévention et la lutte contre les incendies de forêts mentionnés dans l'ordre préfectoral annuel d'opérations "feux de forêts",
- aux personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leur fonction.

#### **6. PARCELLAIRE CONCERNE PAR LA SERVITUDE**

Commune du Crestet:

- Parcelle n° 476 - Section : E - Surface : 2538 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 71 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 477 - Section : E - Surface : 8199 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 203 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 478 - Section : E - Surface : 4475 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 210 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 479 - Section : E - Surface : 4401 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 230 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 480 - Section : E - Surface : 23113 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 1317 m<sup>2</sup>

- Parcelle n° 481 - Section : E - Surface : 8717 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 82 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 510 - Section : E - Surface : 10063 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 288 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 511 - Section : E - Surface : 2895 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 133 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 545 - Section : E - Surface : 103692 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 1004 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 546 - Section : E - Surface : 33868 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 302 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 547 - Section : E - Surface : 644 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 175 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 548 - Section : E - Surface : 7771 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 277 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 549 - Section : E - Surface : 21997 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 544 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 550 - Section : E - Surface : 2884 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 163 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 551 - Section : E - Surface : 3862 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 115 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 552 - Section : E - Surface : 21763 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 1767 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 554 - Section : E - Surface : 21614 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 861 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 555 - Section : E - Surface : 456 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 12 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 628 - Section : E - Surface : 5564 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 395 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 629 - Section : E - Surface : 2933 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 296 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 633 - Section : E - Surface : 4201 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 193 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 635 - Section : E - Surface : 1292 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 34 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 642 - Section : E - Surface : 6229 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 277 m<sup>2</sup>

- Parcelle n° 643 - Section : E - Surface : 8108 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 286 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 644 - Section : E - Surface : 11457 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 83 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 645 - Section : E - Surface : 1231 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 102 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 658 - Section : E - Surface : 50987 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 3372 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 659 - Section : E - Surface : 7211 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 331 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 660 - Section : E - Surface : 19830 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 616 m<sup>2</sup>



## **INCIDENCE DE L'OUVRAGE SUR LE MILIEU**

COMMUNES DE VAISON-LA-ROMAINE ET LE CRESTET

PISTE DM 11 DITE DE COSTE BELLE

**RAPPORT TENANT LIEU DE NOTICE D'INCIDENCE**

*Juin 2018*

## **1. PRESENTATION DE LA ZONE DESSERVIE**

### a/ Situation administrative

Située au nord du massif des Dentelles de Montmirail, la piste DM 11 passe par les territoires de deux communes : Vaison-la-Romaine et Le Crestet. La zone concernée porte sur un massif boisé dense.

### b/ Situation géographique

La piste DM 11 dessert un secteur boisé correspondant aux reliefs de Coste Belle Sud et du Grand Serre. Elle fait la jonction entre la citerne DFCI n°237 au nord et la chemin de la Verrière au sud à proximité du débouché sud de la piste DFCI DM 10 dite de la Verrière. La pente moyenne de la piste est d'environ 6 %.

### c/ Géologie

Les formations géologiques rencontrées par la piste DM 11 sont composées de :

- calcaires argileux en dalles à silex bruns (notation du BRGM : n4-5a\_V),
- grès et sables, calcaires gréseux, marnes sableuses (notation du BRGM : c1a).

### d/ Régime hydrique

Les communes de Vaison-la-Romaine et Le Crestet, situées dans la zone d'influence du climat méditerranéen, sont soumises à un rythme à quatre temps : deux saisons sèches, dont une brève en fin d'hiver, une très longue et accentuée en été, deux saisons pluvieuses, en automne, avec des pluies abondantes sinon torrentielles, et au printemps. Les étés sont chauds et secs, liés à la remontée des anticyclones subtropicaux, entrecoupés d'épisodes orageux parfois violents. Les hivers sont doux. Les précipitations sont peu fréquentes et la neige rare.

### e/ Végétation

La piste DM 11 rencontre trois types de peuplement forestier :

- forêt fermée à mélange de pin d'Alep et feuillus,
- forêt fermée à mélange d'autres conifères et feuillus,
- forêt fermée de chêne pubescent.

## **2. ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

### a/ Contrôle des modifications immédiates de l'environnement

Eloignée de toute agglomération et invisible d'une route fréquentée, la piste n'affecte en rien l'aspect paysager du site.

### b/ Contrôle des risques provoqués sur le milieu naturel

L'impact faible des travaux, la couverture forestière, la nature du terrain et l'aménagement de revers d'eau rendent inexistantes les risques d'érosion.

### c/ Contrôle de la protection des richesses naturelles

La piste a pour objet de faciliter l'intervention des moyens de lutte sur un éventuel feu de forêt et donc assure un rôle de conservation des richesses naturelles.

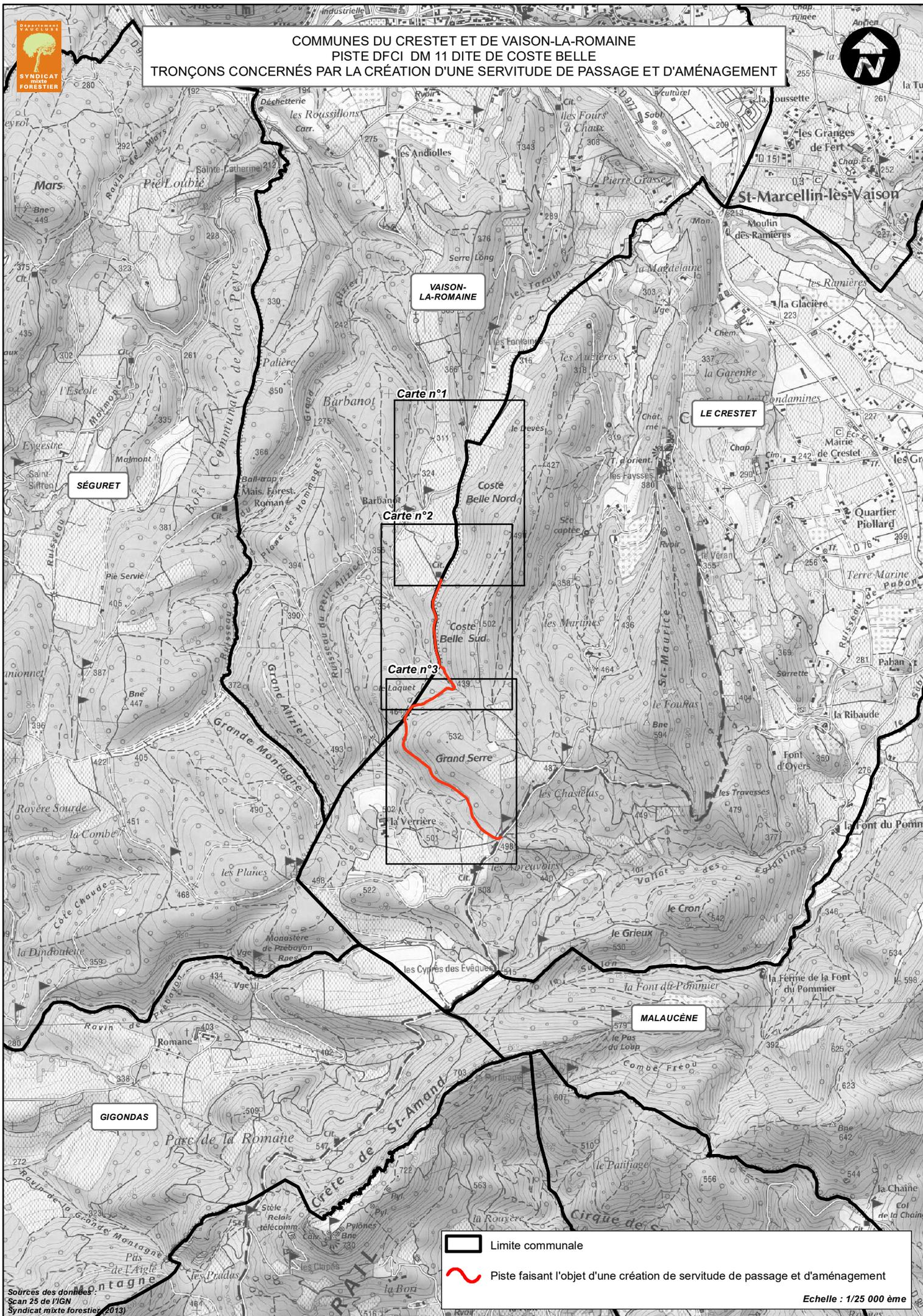
#### **3. RAISONS A L'ORIGINE DU CHOIX DE CETTE PISTE**

Le niveau d'aléa feu de forêt de la zone desservie par la piste varie de fort à très fort. La piste MV 11 et la piste MV 10 qui la prolonge constituent l'artère principale d'un vaste réseau de pistes DFCI au nord des Dentelles de Montmirail. Elle permet ainsi aux moyens de surveillance et de lutte d'agir efficacement sur ce secteur. Les bandes de débroussaillage situées de part et d'autre de la piste matérialisent également des coupures de combustible qui permettent de compartimenter les boisements et d'éventuellement éviter la propagation d'un feu. Ces bandes de sécurité font 20 mètres de part et d'autres de la piste.

**Annexes :**

- Plans localisant la piste DFCI concernée et les parcelles concernées par la servitude de passage et d'aménagement
- Listes des propriétaires concernés par la servitude de passage et d'aménagement

**COMMUNES DU CRESTET ET DE VAISON-LA-ROMAINE**  
**PISTE DFCI DM 11 DITE DE COSTE BELLE**  
**TRONÇONS CONCERNÉS PAR LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT**



 Limite communale  
 Piste faisant l'objet d'une création de servitude de passage et d'aménagement

COMMUNES DU CRESTET ET DE VAISON-LA-ROMAINE  
PISTE DFCI DM 11 DITE DE COSTE BELLE - CARTE N°1  
LOCALISATION DES SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT



VAISON-LA-ROMAINE

LE CRESTET

Piste DM 11

E660

- Limite communale
- Axe de la piste DFCI
- Assiette de la servitude de passage et d'aménagement
- parcelle
- parcelle concernée par la servitude
- bâti

COMMUNES DU CRESTET ET DE VAISON-LA-ROMAINE  
PISTE DFCI DM 11 DITE DE COSTE BELLE - CARTE N°2  
LOCALISATION DES SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT



VAISON-LA-  
ROMAINE

LE CRESTET

Piste DFCI 11

E660

E659

E658

E555

E554

E549

E552

E546

E545

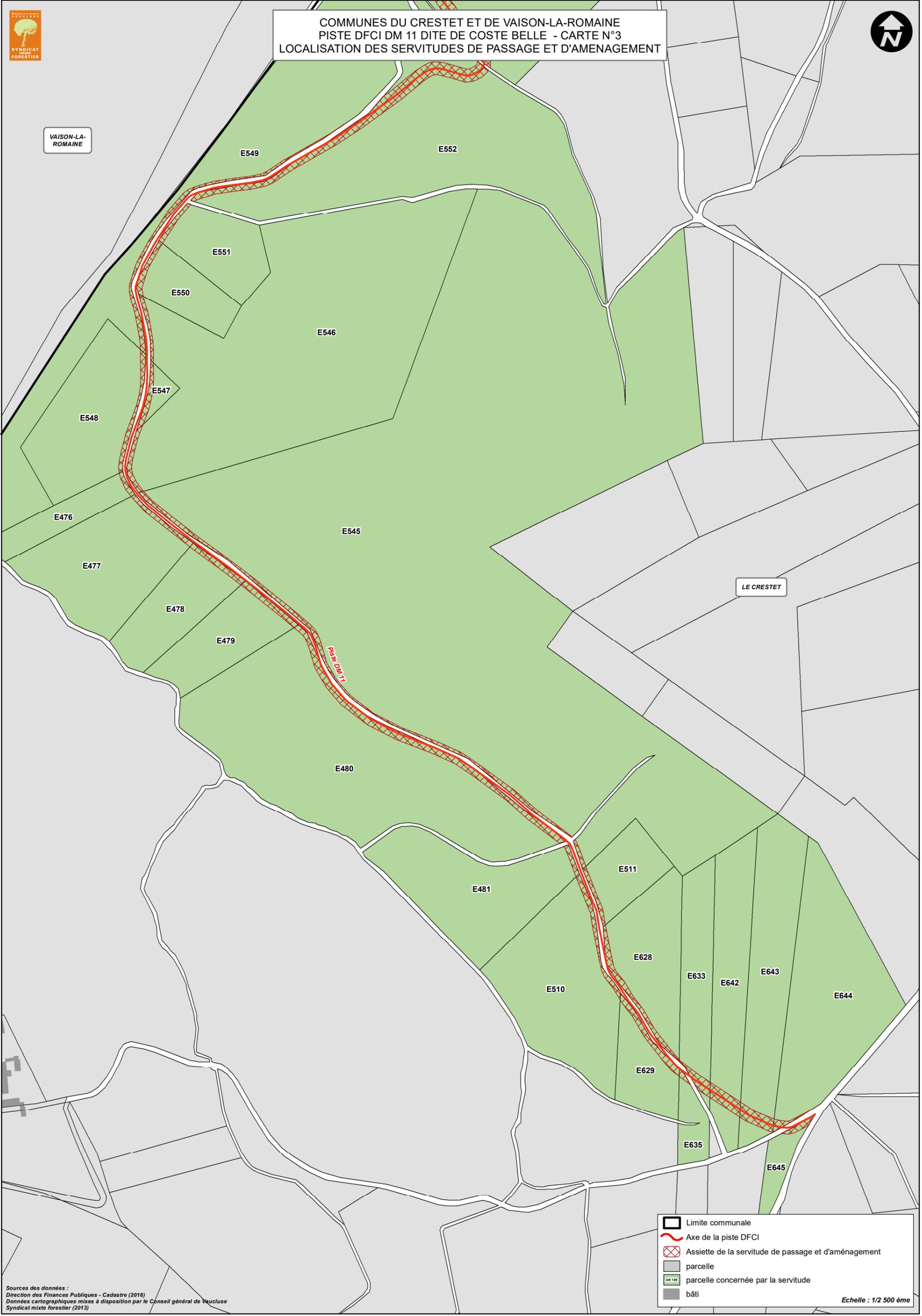
E551

-  Limite communale
-  Axe de la piste DFCI
-  Assiette de la servitude de passage et d'aménagement
-  parcelle
-  parcelle concernée par la servitude
-  bâti

COMMUNES DU CRESTET ET DE VAISON-LA-ROMAINE  
PISTE DFCI DM 11 DITE DE COSTE BELLE - CARTE N°3  
LOCALISATION DES SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT



VAISON-LA-ROMAINE



LE CRESTET

Piste DFCI 11

-  Limite communale
-  Axe de la piste DFCI
-  Assiette de la servitude de passage et d'aménagement
-  parcelle
-  parcelle concernée par la servitude
-  bâti

Sources des données :  
Direction des Finances Publiques - Cadastre (2016)  
Données cartographiques mises à disposition par le Conseil général de Vaucluse  
Syndicat mixte forestier (2013)

Nom de la commune	Numéro INSEE	Code de parcelle	Surface de la parcelle (m²)	Surface des emprises de la servitude (m²)	Droit réel	Nom	Prénom	Adresse	
Le Crestet	84040	E476	2538	71	Usufruitier	MARTINEZ	MADELEINE	0019 AV DES BALEARES	66740 LAROQUE DES ALBERES
					Nu-propriétaire	MARTINEZ	MARIE CLAUDE	0019 AV DES BALEARES	66740 LAROQUE DES ALBERES
Le Crestet	84040	E477	8199	203	Propriétaire	COMMUNE DE CRESTET		MAIRIE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E478	4475	210	Propriétaire	LA VERRIERE		DOMAINE DE LA VERRIERE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E479	4401	230	Propriétaire	BRUSSET	FELISE		84340 ENTRECHAUX
Le Crestet	84040	E480	23113	1317	Propriétaire	LA VERRIERE		DOMAINE DE LA VERRIERE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E481	8717	82	Propriétaire	LA VERRIERE		DOMAINE DE LA VERRIERE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E510	10063	288	Propriétaire	ALAZARD	CLAIRETTE	PIOLARD	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E511	2895	133	Propriétaire	ALAZARD	CLAIRETTE	PIOLARD	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E545	103692	1004	Propriétaire	COMMUNE DE CRESTET		MAIRIE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E546	33868	302	Propriétaire	LA VERRIERE		DOMAINE DE LA VERRIERE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E547	644	175	Propriétaire	SCHMITT	JEAN MICHEL	0006 RUE BASSE	77760 URY
Le Crestet	84040	E548	7771	277	Propriétaire	SCHMITT	JEAN MICHEL	0006 RUE BASSE	77760 URY
Le Crestet	84040	E549	21997	544	Propriétaire	LA VERRIERE		DOMAINE DE LA VERRIERE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E550	2884	163	Propriétaire	TORRES	MIREILLE	LE GRES	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E551	3862	115	Propriétaire	REYNAUD	MARLENE	SARRETTE	84110 CRESTET (LE)
					Propriétaire	REYNAUD	PIERRY	0465 RTE D AVIGNON	84110 VAISON-LA-ROMAINE
					Propriétaire	PALLIER	CHRISTELLE	0448 TRA DES VOCONCES	84340 ENTRECHAUX
Le Crestet	84040	E552	21763	1767	Propriétaire	LA VERRIERE		DOMAINE DE LA VERRIERE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E554	21614	861	Propriétaire	COMMUNE DE CRESTET		MAIRIE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E555	456	12	Propriétaire	LA VERRIERE		DOMAINE DE LA VERRIERE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E628	5564	395	Propriétaire	IMBERT	HENRI	TERRE MARINE	84110 CRESTET (LE)
					Propriétaire	REYNAUD	MARLENE	SARRETTE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E629	2933	296	Propriétaire	IMBERT	HENRI	TERRE MARINE	84110 CRESTET (LE)
					Propriétaire	REYNAUD	MARLENE	SARRETTE	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E633	4201	193	Propriétaire	MONCET	LAURETTE	245C L AYGUETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
					Propriétaire	LAMERANT	LUCETTE	2301 AV THIERS	13320 BOUC-BEL-AIR
Le Crestet	84040	E635	1292	34	Propriétaire	MONCET	LAURETTE	245C L AYGUETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
					Propriétaire	LAMERANT	LUCETTE	2301 AV THIERS	13320 BOUC-BEL-AIR
Le Crestet	84040	E642	6229	277	Propriétaire	AUBERY	JEAN PIERRE	LE BOSQUET	84110 CRESTET (LE)
Le Crestet	84040	E643	8108	286	Propriétaire	ROUMAJON	SUZANNE	LES VIGNAUX	84390 SAVOILLANS
Le Crestet	84040	E644	11457	83	Usufruitier	BRUSSET	ANDRE	0015 AV DU MAQUIS	84340 MALAUCENE
					Nu-propriétaire	BRUSSET	GERARD	LA FONT DU LOUP	84410 BEDOIN
Le Crestet	84040	E645	1231	102	Usufruitier	BRUSSET	ANDRE	0015 AV DU MAQUIS	84340 MALAUCENE
					Nu-propriétaire	BRUSSET	GERARD	LA FONT DU LOUP	84410 BEDOIN
Le Crestet	84040	E658	50987	3372	Propriétaire	ROUSSIN	MAURICETTE	670 CHE DE LA LAUZERETTE	84110 SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS
					Propriétaire	ROUSSIN	GILLES	ROUTE DE MERINDOL	84110 PUYMERAS
					Propriétaire	BERENGER	ANNIE	LE CLOS	26110 MIRABEL-AUX-BARONNIES
					Propriétaire	AVON	GISELE	0001 CHE DES SALLES	30390 THEZIERS
					Propriétaire	VELLA	HELENE	0000 RUE DE L EGLISE	26790 TULETTE
					Propriétaire	DONZET	LAURETTE		26110 MIRABEL-AUX-BARONNIES
Le Crestet	84040	E659	7211	331	Propriétaire	BAUD	LIONEL	0002 IMP COURADOU	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Le Crestet	84040	E660	19830	616	Propriétaire	ROUSSIN	MAURICETTE	670 CHE DE LA LAUZERETTE	84110 SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS
					Propriétaire	ROUSSIN	GILLES	ROUTE DE MERINDOL	84110 PUYMERAS
					Propriétaire	BERENGER	ANNIE	LE CLOS	26110 MIRABEL-AUX-BARONNIES
					Propriétaire	AVON	GISELE	0001 CHE DES SALLES	30390 THEZIERS
					Propriétaire	VELLA	HELENE	0000 RUE DE L EGLISE	26790 TULETTE
					Propriétaire	DONZET	LAURETTE		26110 MIRABEL-AUX-BARONNIES

Sources des données : Direction des Finances Publiques - Cadastre (2016)